

## Plan stratégique 2024-2028

**L'AMP, acteur incontournable en matière d'intégrité  
des marchés publics québécois**

**Québec, le 31 octobre 2024** – Les marchés publics ne cessent d'évoluer et c'est dans ce contexte que l'AMP a produit son second plan stratégique depuis sa création en 2019.

Fruit du travail d'analyse quant aux orientations à suivre d'ici 2028, ce plan contient quatre enjeux qui permettront à l'AMP de réaliser sa mission et de produire de nouveaux résultats probants pour le Québec.

**Enjeux stratégiques du plan 2024-2028**

- **L'efficacité** : Face à la hausse du nombre de contrats publics octroyés et des coûts qui s'y rattachent, l'AMP fait de la saine gestion des fonds publics son premier enjeu stratégique. En contribuant à l'ouverture et à l'amélioration des marchés publics, l'AMP veille à ce que les entreprises puissent évoluer dans un contexte d'équité, de transparence et de saine concurrence.
- **L'expérience client** : En visant une expérience positive, l'AMP veille à ce que ses services soient efficaces, accessibles et de qualité, pour ainsi diminuer les efforts de sa clientèle. L'optimisation des processus permet non seulement de les rendre plus simples et plus efficaces, mais aussi de réduire les coûts liés aux demandes de renseignements, aux erreurs de traitement, aux litiges et aux appels logés au centre d'information à la clientèle.
- **L'expérience employé** : L'AMP mise sur une expérience employé valorisante, contribuant aux succès de l'organisation et à sa pérennité. Elle se donne comme orientation d'améliorer l'expérience de son personnel en misant sur le développement des compétences.
- **Les partenariats** : En sa qualité d'organisme neutre et indépendant, l'AMP entend continuer à exercer un rôle de leadership et d'influence auprès de ses différents partenaires. Ces partenariats sont essentiels pour le maintien de relations favorables entre les organisations concernées, mais surtout dans l'objectif ultime de travailler ensemble à l'amélioration des marchés publics au Québec.

L'AMP et toutes ses équipes sont résolument engagées à réaliser la mission qui leur a été confiée, dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois qui s'attendent à ce que les organismes publics et municipaux investissent l'argent des contrats publics conformément aux lois et aux règles en vigueur, et que les entreprises qui souhaitent obtenir ces contrats aient l'intégrité nécessaire.

Le Plan stratégique 2024-2028 est disponible sur le site Web [amp.quebec](http://amp.quebec).

**À propos de l'Autorité des marchés publics**

L'AMP, instance neutre et indépendante, a pour mission de surveiller les marchés publics et d'appliquer les règles encadrant l'octroi et l'exécution des contrats publics au Québec. Elle est responsable d'assurer la vérification d'intégrité des entreprises, de délivrer et de renouveler les autorisations de contracter, de tenir à jour le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et le Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA), de procéder au traitement des plaintes d'entreprises, de recevoir et de traiter tout renseignement, de même que d'effectuer des vérifications et des enquêtes.

-30-

Pour information :

Stéphane Hawey, conseiller en communication  
Direction des affaires publiques et des communications  
Autorité des marchés publics  
418 803-1065